

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION : TERRE SAINTE 2019



A envoyer à : Direction des Pèlerinages
Centre Diocésain
41 route de Neufchâtel
76000 ROUEN
Tél. 06 61 41 14 82 / 02 35 07 27 35 E.mail : pelerinages76.diocesederouen@orange.fr

Immatriculation Atout France : IM 076 11 0002

Pèlerinage TERRE SAINTE

Du Jeudi 14 Février au Samedi 23 Février 2019

**PRIX DU PELERINAGE PAR PERSONNE Base : 40 personnes : 1 670 € - BASE : 35 personnes : 1 710 €
SUPPLEMENT EN CHAMBRE INDIVIDUELLE (en nombre limité) : 350 €**

NOM (en majuscule) M., Mme, Mlle : _____ Prénom : _____
(Identique à votre carte d'identité ou passeport)
Adresse complète : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Nationalité : _____
Date et lieu de naissance : ____/____/____ / _____
Profession : _____ N° téléphone personnel : _____
Portable : _____ Mail : _____

Nom de la personne à avertir en cas d'urgence : _____
Téléphone : _____

N° de passeport : _____ **Date d'expiration :** ____/____/____/

- Désire une chambre individuelle, avec supplément, **à régler avec l'acompte.** (après accord)
 Accepte de partager sa chambre avec _____
(Attention : si personne ne peut finalement partager votre chambre ou si la personne qui partage votre chambre se désiste avant le départ, le supplément chambre individuelle sera facturé.)

Règlement : A l'inscription versement d'un acompte de 600 euros par personne ou 950 euros par personne en chambre individuelle à l'ordre de : « Direction des pèlerinages de Rouen (Terre Sainte) »

Règlement du solde avant le 31 décembre 2018.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 Novembre 2018 (clôture sans préavis)

Vous serez considérés comme inscrits, dès réception de ce bulletin, accompagné du chèque d'acompte. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de réception du courrier.

ATTENTION !

Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir **d'un passeport valide jusqu'au 24 Août 2019**
Merci de joindre, à ce bulletin d'inscription, une photocopie de votre passeport avec laquelle vous allez voyager.

Santé : prière de préciser si vous avez des particularités de type allergies alimentaires, diabète ou autres. De même merci de préciser les problèmes de handicap, afin que nous puissions organiser au mieux votre pèlerinage.

Pour toute personne ayant été hospitalisée de manière continue ou ambulatoire dans les 3 mois précédant le jour du départ, merci de fournir un certificat médical daté de votre date d'inscription au voyage pouvant certifier du caractère stable de la maladie et précisant que vous êtes apte à voyager. Si toutefois, l'aggravation de votre maladie (pour laquelle il y avait eu la dite hospitalisation) suscitait une prise en charge médicale pendant votre voyage, en l'absence de ce certificat, les frais engagés pour l'assistance médicale et/ ou le rapatriement médical ne seraient pas remboursés...

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente (figurant au verso).

Fait à _____ Le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »,

Inscriptions :

L'inscription au pèlerinage ne sera prise en compte qu'à réception de la feuille d'inscription prévue à cet effet, accompagnée d'un acompte.

Participations financières :

Les participations financières propres à chaque pèlerinage, indiquées sur la feuille d'inscription ont été calculées sur la base d'un nombre minimum de participants en fonction des tarifs connus à ce jour.

Trois mois avant le départ, la direction des pèlerinages se réserve le droit d'annuler le voyage ou de demander aux inscrits un supplément pour assurer le départ, si le nombre minimum n'est pas atteint. Dans ce cas, les personnes inscrites au voyage auront la possibilité d'annuler.

Les prix indiqués sont révisables en fonction des hausses du carburant ou du cours du dollar U.S. et du cours de l'euro.

Hébergements :

Les prix indiqués s'entendent pour des prix de pensions complètes en chambre double. Sur le bulletin d'inscription relatif à chaque destination, vous avez la possibilité de demander une chambre seule moyennant un supplément.

Annulation :

Nos prix comprennent une assurance annulation, responsabilité civile, rapatriement. L'assurance annulation est une sécurité qui met à l'abri d'une mésaventure financière en cas de situations imprévisibles telles que : accident, hospitalisation, maladie grave ou décès d'un parent proche.

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée. Après le 1^{er} décembre, un montant entre 150 € et 200 € non remboursable sera retenu pour frais de dossier, agence, compagnie aérienne et direction des pèlerinages, et 50 € avant le 1^{er} décembre.

Les versements effectués pourront être remboursés sous déduction des frais suivants qui seront pris en charge par l'assurance:

- Entre 30 et 21 jours avant le départ, il sera retenu 25 % du montant total du voyage.
- Entre 20 et 8 jours avant le départ, il sera retenu 50 % du montant total du voyage.
- Entre 7 et 2 jours avant le départ, il sera retenu 75 % du montant total du voyage.
- A moins de 2 jours avant le départ, il sera retenu 100 % du montant total du voyage.

Tout voyage interrompu ou abrégé pendant le séjour – du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

**Renvoyer la feuille recto/verso remplie et signée, en garder une photocopie
Joindre une photo d'identité avec 2 enveloppes timbrées à votre adresse.**